

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 7 BIS CA

À l'alinéa 55, substituer aux mots :

« sur le territoire sur lequel »,

les mots :

« dans la collectivité sur laquelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.